

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Association French tech Dijon-Bourgogne - Demande de subvention 2016**

Le 27 août dernier l'agence Bourgogne Numérique annonçait le lancement d'un groupe de travail réunissant l'Université de Bourgogne, l'ARDIE (Agence Régionale de Développement de l'Innovation et de l'Economie), le Pôle de compétitivité Vitagora, la CCI Bourgogne, Dijon Développement, Les Docks Numériques et SEB pour constituer une candidature French Tech en tant qu'écosystème thématique « Food & Tech ».

L'initiative French Tech, créée par l'Etat fin 2013, en lien avec le programme d'investissements d'avenir (PIA), a pour objectif de rendre plus lisibles les actions en faveur des start-up du numérique. Elle s'appuie pour cela sur les métropoles French Tech et désormais sur des écosystèmes thématiques French Tech. Ce dernier label vient récompenser des écosystèmes, qui n'ont pas la masse critique pour prétendre au label Métropole French Tech, mais qui possèdent une dynamique spécifique remarquable sur une thématique particulière.

La candidature vise à fédérer, sous la marque French Tech, les acteurs des territoires dijonnais et bourguignon sur la thématique « Food & Tech », afin d'en faire un véritable atout en matière d'attractivité du territoire et de visibilité internationale pour les entreprises. En effet, l'agronomie, la gastronomie, le vin, l'alimentation et leur impact sur la santé et le bien-être sont des thématiques sur lesquelles le Grand Dijon possède des atouts et une image de marque positivement reconnue en France et à l'international. C'est tout naturellement que ces thématiques sont également au cœur de nombreuses initiatives dans le domaine numérique, à l'image du projet Open Food System mené par SEB et du succès d'opérations comme le Forum Vitagora, le concours e-food, ou encore le Colloque « objets connectés et applications de santé ».

L'association de préfiguration *French Tech Dijon-Bourgogne*, regroupant les membres du groupe de travail, a été créée fin novembre afin de porter cette candidature. Celle-ci a pour mission le pilotage et la constitution du dossier de candidature, dont le cahier des charges sera publié dans les premiers jours de 2016 pour une remise des dossiers prévue fin mars. L'association est chargée des relations avec les partenaires locaux ou nationaux en lien avec l'initiative French Tech. Elle a également pour mission d'organiser la communication autour de cette candidature.

Pour cela, plusieurs ressources sont envisagées :

- Le recrutement d'un chef de projet pendant 6 mois (niveau ingénieur d'étude) ;
- L'appel à un prestataire de service, Linxeo, ayant déjà œuvré avec succès en tant qu'AMO dans le cadre des candidatures French Tech.

Le budget global est estimé à 85 000 €, conformément au budget ci-annexé.

L'Université de Bourgogne, le pôle de compétitivité Vitagora, et le groupe SEB ont d'ores et déjà confirmé leur engagement financier et le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté a été également sollicité. D'autres partenaires privés ont fait part de leur intérêt et de leur souhait de participer au financement la candidature.

L'association *French Tech Dijon-Bourgogne* sollicite, de la part du Grand Dijon, une subvention de 15 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'association « French Tech Dijon-Bourgogne » une subvention de 15 000 euros ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevé sur le budget de l'exercice 2016.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 19 PROCURATIONS